



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

HELIADOUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
HELIADOUR
315, route Océane - 40530 Labenne

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 Avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

HELIADOUR

315, route Océane - 40530 Labenne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association HELIADOUR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HELIADOUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 16 juin 2026

KPMG SA



Valérie Crabos

Associée



Association HELIADOUR

INSTITUT HELIO MARIN

315 ROUTE OCEANE

40530 LABENNE

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2025

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ANC 2022-06

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)
Compensation sur comptes individuels

ACTIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2024 - 12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	37 055.63	36 607.68	447.95	4 866.85
Autres immobilisations incorporelles	498 393.75	486 552.83	11 840.92	20 811.39
Immobilisations corporelles				
Terrains	182 555.61		182 555.61	182 555.61
Constructions	19 892 046.28	10 916 656.50	8 975 389.78	9 535 692.08
Installations techniques, matériels et outillage	2 867 965.22	2 114 944.29	753 020.93	779 830.65
Autres immobilisations corporelles	2 491 196.22	1 649 684.51	841 511.71	957 478.78
Immos corporelles en cours, avances et acomptes	447 571.89		447 571.89	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	888.46		888.46	888.46
Prêts	270 892.32		270 892.32	232 305.25
Autres immobilisations financières	1 104 173.02	209 359.91	894 813.11	1 111 123.10
ACTIF IMMOBILISE - Total II	27 792 738.40	15 413 805.72	12 378 932.68	12 825 552.17
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	189 348.53		189 348.53	173 189.94
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	660 003.18	8 214.56	651 788.62	539 706.05
Autres créances	1 204 852.97		1 204 852.97	1 871 058.13
Charges constatées d'avance	143 265.10		143 265.10	149 277.38
Disponibilités	4 979 169.03		4 979 169.03	4 920 225.09
ACTIF CIRCULANT - Total III	7 176 638.81	8 214.56	7 168 424.25	7 653 456.59
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	34 969 377.21	15 422 020.28	19 547 356.93	20 479 008.76

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)

Compensation sur comptes individuels

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	2 215 829.00	2 215 829.00
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	3 973 663.78	4 074 823.81
Report à nouveau	(1 115 983.80)	(993 912.23)
Excédent ou déficit de l'exercice	604 645.82	(223 231.60)
Situation nette (sous total)	5 678 154.80	5 073 508.98
Subventions d'investissement	2 479 370.39	3 118 280.44
Provisions réglementées	1 649.82	2 249.87
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	8 159 175.01	8 194 039.29
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	297 208.40	254 451.09
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	297 208.40	254 451.09
PROVISIONS		
Provisions pour risques	333 239.75	689 219.94
Provisions pour charges	750 865.08	843 365.01
PROVISIONS - Total III	1 084 104.83	1 532 584.95
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	6 244 711.92	6 761 108.53
Emprunts et dettes financières diverses	103 896.70	194 911.84
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791 907.83	752 644.49
Dettes des legs ou donations	6 490.13	6 586.11
Dettes fiscales et sociales	2 581 867.40	2 718 645.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 842.73	2 720.67
Autres dettes	232 762.49	55 521.25
Produits constatés d'avance	43 389.49	5 794.74
DETTES - Total IV	10 006 868.69	10 497 933.43
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	19 547 356.93	20 479 008.76

COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2022-06

Dossier : 01 - INSTITUT HELIO MARIN -

En Euro
(Provisoire)

	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de services	719 242.71	439 546.82
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	17 417 850.18	15 990 239.62
<i>dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	17 215 989.84	15 845 060.62
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	942 432.30	835 592.36
Utilisations des fonds dédiés	5 244.36	16 756.96
Autres produits	320 707.53	395 973.00
Total I	19 405 477.08	17 678 108.76
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnement	676 477.95	619 587.64
Variation de stocks	(15 660.70)	(17 562.39)
Autres achats et charges externes	2 505 885.61	2 191 395.59
Impôts, taxes et versements assimilés	1 123 063.48	1 081 711.47
Salaires	9 109 368.46	8 711 852.13
Cotisations sociales	3 906 181.71	3 776 041.87
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	888 368.89	890 839.70
Dotations aux provisions	493 811.01	759 473.41
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 607.61	
Reports en fonds dédiés	49 698.00	8 746.00
Autres charges	38 625.57	20 345.61
Total II	18 779 427.59	18 042 431.03
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	626 049.49	(364 322.27)
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	57 196.38	106 928.26
Total III	57 196.38	106 928.26
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	66 696.05	71 983.50
Total IV	66 696.05	71 983.50
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	(9 499.67)	34 944.76
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	616 549.82	(329 377.51)
PRODUITS EXCEPTIONNELS V		174 405.99
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		48 368.08
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		126 037.91
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 904.00	19 892.00
Total des produits (I+III+V)	19 462 673.46	17 959 443.01
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	18 858 027.64	18 182 674.61
EXCEDENT OU DEFICIT	604 645.82	(223 231.60)

Association HELIADOUR

Institut Hélio Marin de Labenne

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2025**

V 03-06-2026

Ce rapport contient 15 pages
Annexe aux comptes annuels 2025.doc

Table des matières

A	Description de l'activité et des moyens	ii
1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.1	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.1.1	Présentation des comptes	1
1.1.2	Méthode générale	1
1.1.3	Changement de méthode d'évaluation	1
1.1.4	Changement de méthode de présentation	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	<i>Actif</i>	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Évaluation des stocks	5
2.1.7	Créances	5
2.2	<i>Passif</i>	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques	7
2.2.3	Provisions pour charges	7
2.2.4	État des dettes	9
2.2.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	11
2.2.6	Fournisseurs et comptes rattachés	10
3	Informations relatives au compte de résultat	11
3.1	Résultat par activité ou établissement	11
3.2	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	11
3.3	Chiffre d'affaires par activités	11
4	Autres informations	12
4.1	Tableau des effectifs	12
4.2	Engagements hors bilan	12
4.2.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	122
4.2.2	Emprunt auprès des organismes sociaux	122
4.2.3	Dettes garanties par des sûretés réelles	12
4.2.4	Crédit bail	13
4.2.5	Rémunération du Président	13

A Description de l'activité et des moyens

L'institut Hélios Marin est un établissement de santé gériatrique privé à but non lucratif, géré par une association loi 1901 dénommée HELIADOUR, présidée par Monsieur Philippe HIRIGOYEN.

C'est un établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC)

L'association a pour objet la gestion d'autorisations d'activités sanitaires, sociales et médico-sociales ayant pour finalité la prévention, l'accompagnement et le soin des personnes âgées dépendantes ou à risque de dépendance jusqu'à leur fin de vie et de leur entourage.

Elle participe à l'exécution de programmes et de plans sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Elle propose et met en œuvre des formules innovantes adaptées aux besoins des personnes âgées et de leur entourage dans un esprit humaniste et désintéressé.

Elle met en œuvre les coopérations nécessaires pour optimiser les activités qu'elle gère.

En cette qualité, l'association s'inscrit dans les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

Sa capacité d'accueil est de 185 lits ou places.

- 30 lits de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)
- 20 lits de Médecine Court Séjour Gériatrique (CSG)
- 120 lits de Soins de Longue Durée (USLD) – Autorisation de 150 lits
- 10 places en Accueil de Jour : l'Airial
- 4 lits en Hébergement temporaire
- 1 place d'Hospitalisation à temps partiel (MCO)
- Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants : l'Escale

Il est composé de 12 unités de soins de quinze lits chacune :

- 2 unités de **Soins de Suite et de Réadaptation** : Flots et Equinoxes,
- 2 unités de **Médecine, Court Séjour Gériatrique** : Embruns et Dunes
- 4 unités de **Psychogériatrie** Atolls, Coraux, Alizés **dont une UHR**, Lagons,
- 4 unités de **Soins de Longue Durée** : Fougères, Corciers, Bruyères, Mimosas.

Et d'un Centre ressources qui accueille :

- **L'accueil de Jour** : l'Airial
- **Plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants** : l'Escale
- **L'Hospitalisation à temps partiel**

L'établissement est fort d'une équipe médico-sociale pluridisciplinaire, d'un service animation, de services généraux et de services administratifs. Ceci nous permet d'assurer une prise en charge globale et personnalisée aux personnes âgées accueillies.

L'IHM c'est au total **247 personnes en CDI** en 2025 et **une quarantaine de personnes en CDD** assurant des remplacements ou en Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice :

Principes, règles et méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat (par nature),
- l'annexe.

1.1.2 Méthode générale

L'association a arrêté ses comptes annuels au titre de l'exercice clos en 2025 conformément aux dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa version en vigueur à la date de clôture, telle que modifiée notamment par le règlement ANC n° 2022-06 et ANC n°2023-03.

Elle applique également les dispositions spécifiques aux personnes morales de droit privé à but non lucratif prévues par le règlement ANC n° 2018-06, ainsi que les règles particulières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) définies par le règlement ANC n° 2019-04.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des principes de prudence, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices.

1.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Application du règlement ANC n°2018-06 et règlement n°2019-04.

1.1.4 Changement de méthode de présentation

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois des règlements ANC 2023-03 et ANC 2022-06 modifiant les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements opérés sont les suivants :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel : limitation du recours au résultat exceptionnel aux seuls éléments présentant un caractère majeur et significatif (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Des modifications du modèle de bilan et du compte de résultat
- Des clarifications de présentation et reclassements liés à la structure des états financiers.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	532 497 €	2 952 €	- €	535 449 €
Immobilisations corporelles	25 368 757 €	619 615 €	107 037 €	25 881 335 €
Immobilisations financières	1 553 677 €	48 792 €	226 515 €	1 375 954 €
TOTAL	27 454 932 €	671 359 €	333 552 €	27 792 738 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	506 819 €	16 341 €	- €	523 160 €
Immobilisations corporelles	13 913 201 €	867 114 €	99 029 €	14 681 286 €
Immobilisations financières	209 360 €			209 360 €
TOTAL	14 629 380 €	883 455 €	99 029 €	15 413 806 €

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

- Logiciels : 2 952 €

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Matériel médical	30 754 €	
Matériel cuisine	22 184 €	
Matériel lingerie	0 €	
Matériel hébergement	41 277 €	
Matériel divers	19 805 €	
Inst et Aménagement technique	13 920 €	
Inst et Aménagement divers	21 925 €	
Inst et Aménagement Edredoun	0 €	
Matériel de transport	0 €	
Matériel et mobilier de bureau	10 720 €	
Matériel informatique	7 057 €	
Immobilisation en cours	447 572 €	
Total	615 214 €	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Construction Etablissement :		
Structure et ouvrages assimilés	Linéaire	40 ans
Charpente et couverture	Linéaire	40 ans et 25 ans
Etanchéité	Linéaire	15 ans
Menuiseries extérieures	Linéaire	30 ans et 20 ans
Menuiseries intérieures	Linéaire	30 ans
Faux plafonds	Linéaire	30 ans
Peinture / Revêtements muraux	Linéaire	12 ans et 7 ans
Revêtements sols	Linéaire	25 ans
Electricité / Télécommunication	Linéaire	25 ans/20 ans/10ans/5ans
Communications	Linéaire	10 ans/5 ans/2 ans
Chauffage / Ventilation	Linéaire	30 ans/15 ans/10 ans
Fluides médicaux	Linéaire	20 ans
Monte malades	Linéaire	25 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 à 15 ans

2.1.5 Immobilisations financières

Rubriques	Valeur Brute
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres Immobilisé	
Autres titres immobilisés	888 €
Prêts	270 892 €
Autres immobilisations financières	1 104 173 €
TOTAL	1 375 953 €

Prêts : Augmentation de 38 587 € - Prêts Effort construction et Action logement.

Autres immobilisations financières :

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 10 205 € et se rapportent à la signature de deux renouvellements de conventions relatives à la mise à disposition de bouteilles d'oxygène et d'Entonox, ainsi qu'au versement d'une caution dans le cadre d'un contrat de location.

La variation nette à la baisse, d'un montant de 226 515 €, s'explique, d'une part, à hauteur de 3 433 €, par la comptabilisation de l'amortissement des conventions en cours, selon un mode linéaire sur une durée de trois ans, et, d'autre part, à hauteur de 221 582 €, par le versement de la fraction annuelle de la dotation de soutien à l'investissement et à la transformation du service hospitalier.

Contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier – Article 50 de la loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Compte 2763 « Autres créances immobilisées – Créances au titre des dotations aux établissements de santé prévue à l'article 50 de la LFSS pour 2021 »

A la signature du contrat prévu à l'article 50 de la LFSS2021, le compte 2763 est débité par le crédit du compte 1026, pour le montant de la dotation socle définie dans le contrat. Lors de la notification et du versement de la fraction annuelle de la dotation, le compte 2763 est crédité.

Montant du contrat : SSR : 478 424 € - SLD : 1 737 405 €

Notification fraction 2025 : SSR : 47 842 € - SLD : 173 740 €

La créance sur la Caisse Primaire d'Assurance Maladie figurant à l'actif du bilan en immobilisation financière résulte de l'application de l'article 58 du décret du 1^{er} août 1983, portant réforme du financement des Etablissements Hospitaliers. Cette créance d'un montant de 209 360€ est provisionnée en totalité.

2.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- Pharmacie, hygiène, linge, produits d'entretien sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Le stock de fournitures d'atelier est évalué au dernier coût d'achat. Cette méthode, plus facile à appliquer pour le calcul de l'inventaire, n'a pas d'incidence significative sur le résultat.

2.1.7 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	660 003 €	660 003 €	
Autres	1 204 853 €	1 204 853 €	
Charges constatées d'avance	143 265 €	143 265 €	
TOTAL	2 008 121 €	2 008 121 €	

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES / ASSOCIATIFS	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Associatif sans droit de reprise	2 215 829 €		€	€	2 215 829 €
Fonds Associatif avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Autres fonds associatifs					
Réserves	4 074 824 €	(101 161) €	7 228 €	(7 228) €	3 973 664 €
Réserves indisponibles – Excédents affectés à l'investissement	3 200 701 €	237 529 €	€	€	3 438 231 €
Réserves de Trésorerie	244 178 €	€			244 178 €
Réserves de compensation	629 944 €	(338 690) €	7 228 €	(7 228) €	291 254 €
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(622 921) €	(36 239) €	€	€	(659 160) €
Report à nouveau	(370 991) €	(85 833) €	€		(456 824) €
Excédent ou déficit de l'exercice	(223 232) €				604 646 €
Situation nette	5 073 509 €	(223 232) €	7 228 €	(7 228) €	5 678 155 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 118 280 €		240 046 €	(878 956) €	2 479 370 €
Provisions réglementées	2 250 €			(600) €	1 650 €
TOTAL FOND ASSOCIATIFS	8 194 039 €		247 274 €	(886 784) €	8 159 175 €

Subventions d'investissement : Suite au mail de l'ARS du 21 avril 2026, la subvention « Bloc 2 – Soutien aux investissements structurants » doit être inscrite au bilan de l'établissement au moment de sa notification, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M21. Cette subvention, d'un montant de 1,2 M€, avait été comptabilisée en totalité lors de son attribution sur l'arrêté de 2022. Les reclassements comptables ont été opérés dans le cadre de l'arrêté 2025.

2.2.2 Provisions pour risques

2.2.2.1 Provisions pour litige salarial et prud'homal : 333 240 €

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

Au 31/12/2025, le montant des provisions pour risque s'élève à 333 240 € et correspond à 2 litiges en cours.

Ces provisions sont évaluées en fonction du risque estimé par l'association selon les critères ci-dessus.

2.2.3 Provision pour Charges

2.2.3.1 Provisions gros entretien : 257 054 €

Travaux de ravalement :

Les travaux de ravalement sont éligibles à la constitution d'une provision conformément aux dispositions des textes comptables. En effet, cette dépense ne présente pas un caractère immobilisable et ne correspond pas au remplacement d'un composant précédemment immobilisé.

La provision constituée, d'un montant de 434 468 €, est diminuée du montant des factures reçues au cours de l'exercice, soit un total de 177 414 €.

Le solde de la provision fera l'objet d'une reprise en 2026, à l'achèvement des travaux.

2.2.3.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires : 493 811 €

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : **493 811 € (charges comprises)**

Le calcul a été réalisé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : **63 ans nés avant 1967 et 64 ans à compter de 1967**
- Taux d'actualisation : **3.5%**
- Turnover : **13.93%**
- Taux moyen de charges sociales appliqué : Cadres : **68.79 %** - Non Cadres : **54.29 %**

L'Association a pris l'option de comptabiliser en provision pour risques et charges les engagements des salariés dont le départ probable à la retraite interviendra d'ici le 31 décembre 2037. Le montant ainsi provisionné s'élève à **493 811€ (charges comprises)**.

2.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1	Echéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	6 244 712 €	519 481 €	2 660 317 €	3 064 914 €
Emprunts et dettes financières divers	103 897 €	80 412 €	23 485 €	
Dettes des legs ou donations	6 490 €	6 490 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791 908 €	791 908 €		
Dettes fiscales et sociales	2 581 867 €	2 581 867 €		
Dettes sur immobilisations	1 843 €	1 843 €		
Autres dettes	232 762 €	232 762 €		
Produits constatés d'avance	43 389 €	43 389 €		
TOTAL	10 006 868 €	4 258 152 €	2 683 802 €	3 064 914 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	€			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	606 469 €			

(1) dont intérêts courus non échus

2.2.4.1 Autres dettes : 232 762 €

Essentiellement lié à un accord transactionnel portant sur une charge de personnel d'un montant de 150 000 €.

2.2.5

Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Tableau des fonds dédiés									
	VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant au 31 décembre 2024	UTILISATIONS			Transfert	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		
			Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dont remboursement		Montant au 31 décembre 2025	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
		(1)	(2)	(3)			(4) = (1) + (2) - (3)		
194	Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	254 451,09 €	50 598,00 €	7 840,69 €	0,00 €	0,00 €	297 208,40 €	126 635,80 €	
	194 400 - Fonds dédiés TRVX ASSURANCE	2 596,33 €		2 596,33 €			0,00 €		
	194 916 - Fonds dédiés PMSI SSR	721,78 €					721,78 €	721,78 €	
	194 919 - Fonds dédiés Renfort Personnel Plateforme PS	8 635,00 €					8 635,00 €		
	194 920 - Fonds dédiés MIGAC Collectif IHM CRF - SSR	17 866,55 €					17 866,55 €	17 866,55 €	
	194 921 - Fonds dédiés Intéressement CAQES - SSR /SLD	22 228,00 €					22 228,00 €	22 228,00 €	
	194 924 - Fonds dédiés ARS Rails de transfert		17 000,00 €				17 000,00 €		
	194 926 - Fonds dédiés Accompagnement Aidants FIR2020 - Plateforme PS	14 379,00 €					14 379,00 €	14 379,00 €	
	194 931 - Fonds dédiés Enveloppes fetes fin année sld	6 000,00 €		203,26 €			5 796,74 €		
	194 933 - Fonds dédiés programme Simphonie ROC	4 000,00 €					4 000,00 €	4 000,00 €	
	194 934 - Fonds dédiés Conférence financeurs - escale	8 746,00 €	900,00 €				9 646,00 €		
	194 935 - Fonds dédiés article 80 Transports	6 036,47 €					6 036,47 €	6 036,47 €	
	194 936 - Fonds dédiés Animations	368,00 €					368,00 €	368,00 €	
	194 937 - Fonds dédiés Ouverture champ carcert	25 000,00 €					25 000,00 €	25 000,00 €	
	194 938 - Fonds dédiés suppléance aidant domicile	21 036,00 €					21 036,00 €	21 036,00 €	
	194 940 - Fonds dédiés HOPEN	101 837,96 €	32 698,00 €	5 041,10 €			129 494,86 €		
	194 941 - Fonds dédiés GESTION DES LITS	15 000,00 €					15 000,00 €	15 000,00 €	
	194 960 - Fonds dédiés Accueil Jour Collectif TCSL	0,00 €					0,00 €	0,00 €	
195	Fonds dédiés sur dons manuels affectés						0,00 €	0,00 €	
197	Fonds dédiés sur legs et donations affectés						0,00 €	0,00 €	
	TOTAL GENERAL	254 451,09 €	50 598,00 €	7 840,69 €	0,00 €	0,00 €	297 208,40 €	126 635,80 €	

2.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant à la fin de l'exercice
Fournisseurs	Exploitation	441 484 €
Fournisseurs Factures non parvenues	Exploitation	182 874 €

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	DEFICIT	EXCEDENT
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
➤ USLD Hébergement	19 333.46 €	
➤ USLD Dépendance		13 861.75 €
➤ USLD Soins		528 499.22 €
➤ SMR Soins		291 803.23 €
➤ Court Séjour Gériatrique	178 971.92 €	
➤ Hospitalisation temps partiel	1 801.31 €	
➤ Accueil de jour Hébergement		11 329.59 €
➤ Accueil de jour Dépendance	22 288.52 €	
➤ Accueil de jour Soins	1 069.35 €	
➤ Plateforme d'aide et de répit		5 760.54 €
➤ Hébergement temporaire Soins	23 143.95 €	
Total	246 608.51 €	851 254.33 €
Résultat de l'exercice - Excédent		604 645.82 €

3.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Etablissement Hélios Marin sous contrôle de tiers financeurs : Pas de retraitement opéré.

Résultat Comptable	604 645.82 €
Reprise déficit 2016 USLD Hébergement	- 27 000.00 €
Résultat Comptes Administratifs	577 645.82 €

3.3 Chiffre d'affaires par activités

	GLOBAL	SSR	MED	HTP	USLD	H T SOINS	ACC.JOUR	PLATEF
C A	18 027 986€	4 461 260€	3 207 963€	22 754€	9 840 597€	49 063€	263 631€	182 718€

4 Autres informations

4.1 Tableau des effectifs

SALARIES PAR TYPE DE CONTRATS	2024		2025	
	Nombre de salariés	ETP (base h payées)	Nombre de salariés	ETP (base h payées)
CDI non cadre non médical	222	174.82	219	176.88
CDI cadre non médical	18	16.16	19	16.62
CDD non cadre non médical	278	36.27	240	35.6
TOTAL NON MEDICAL	518	227.25	478	229.11
TOTAL MEDICAL CDI CADRE	11	7.00	9	6.63
TOTAL MEDICAL CDD CADRE	10	0.44	5	0.69
TOTAL APPRENTI	2	1.21	1	0.08
TOTAL CUI-CAE	8	4.62	8	2.77
TOTAL MASSE SALARIALE - DSN	549	240.52	501	239.27

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Emprunt auprès des organismes bancaires (2)

Au 31 décembre N, l'engagement s'élève à la somme de : 6 232 480 €
(2) Hors ICNC

4.2.2 Emprunt auprès des organismes sociaux

Au 31 décembre N, l'engagement s'élève à la somme de : 103 897€

4.2.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	5 838 768 €

Une hypothèque a été prise en septembre 2022 par le Conseil Général des Landes sur les bâtiments appartenant à l'Institut Hélios marin.

En effet, l'Institut Hélios marin a renégocié le Prêt Locatif Social (PLS) souscrit en octobre 2005 auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre de la reconstruction de ses bâtiments, par un nouveau prêt en mars 2022 auprès de la Banque Postale. Le Conseil Général des Landes s'est porté caution de cet emprunt auprès de la Banque Postale et a donc pris une hypothèque à son profit sur les bâtiments financés. (Montant de l'hypothèque 5 838 768€).

4.2.4 Crédit-bail

RETRAITEMENTS DE CREDITS-BAILS				
	Constructions	Installation Matériel et outillage	Autres	Total
<i>Valeur d'origine</i>		0€		0 €
<i>Amortissements</i>				
- cumul exercices antérieurs				
- exercice				
sous-total		0 €		0 €
<i>Redevances payées</i>				
- cumul exercices antérieurs		0 €		0 €
- exercice		0 €		0 €
sous-total		0 €		0 €
<i>Redevances restant à payées</i>				
- à un an au plus		0 €		0 €
- à cinq ans au plus		0 €		0 €
- à plus de cinq ans		0 €		
sous-total		0 €		0 €
<i>Valeur résiduelle</i>				
- à un an au plus		0 €		0 €
- à cinq ans au plus		0 €		0 €
- à plus de cinq ans				
sous-total		0 €		0 €
Montant pris en charge dans l'exercice		0 €		0 €

4.2.5 Rémunération du Président

- L'Assemblée Générale Mixte du 21 février dans sa 3° résolution, décide d'arrêter les nouvelles modalités de fixation de la rémunération du Président comme suit :

Fonctionnement par mission suivant présence à l'IHM par demi-journée avec une cible de 10 demi-journées par mois maximum.

Le montant forfaitaire par demi-journée serait de 140.00 € net.

Le montant brut versé en 2025 est de 13 117.25€